

Réunion du Comité Économique, Éthique et Social du HCB,
12 octobre 2016

INRA, 11 rue Jean Nicot, 75007 Paris

Procès - Verbal

1. Rappel de l'ordre du jour prévu

10h : Introduction de la séance, récapitulatif des saisines présentes et à venir du Comité et des groupes de travail mis en place (Claude Gilbert)

- Validation du quorum et des pouvoirs
- Validation des procès-verbaux des séances précédentes
- Point relatif à l'agenda du HCB

10h30 : Saisine relative aux moustiques GM (J.L. Pujol)

- Restitution du travail du GT : Présentation argumentée et complète des éléments contenus dans le rapport du GT
- Interpellation du CEES sur les recommandations possibles au vu de ce travail

12h30 : Déjeuner

Après -midi :

14h : Travaux autour des "New Plant Breeding Techniques" (NPBT)

- Point d'actualité sur les NPBT (éléments juridiques et économiques notamment) - présentation par M. Rémondet et échanges avec les membres
- Discussion des questions posées par la saisine des Ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement. Ce temps portera notamment sur les questions relatives à la coexistence et à la capacité d'innovation des acteurs économiques

17h - Fin de la séance

2. Membres présents et représentés

Membres :

Présents : Sandrine Barrey (pers. qualifiée – sociologie), Elisabeth Blesbois (CFDT), Laurent Bourdil (Groupement des semences et plants) Estelle Brosset (pers. qualifiée – juriste), Daniel Chéron (Coop de France), Sophie Fonquernie (ARF), Jean-Christophe Gouache (UFS), Selim Louafi (pers.

qualifiée – économie), François Lucas (Coord. Rurale), René Mazars (coll. Interassociatif sur la santé), Gérard Schrepfer (Association des consommateurs), Egizio Valceschini (pers. qualifiée – économie), Bernard Verdier (ADF), Sarah Vanuxem (pers. qualifiée – juriste).

Excusés : Serge Boarini (personnalité qualifiée), Nathalie Bruck (LEEM), Arnaud Faucon (CGT), Manuel Messey (CNAFAL), Anne-Claire Vial (FNSEA).

Pour le HCB :

Claude Gilbert (président du Comité économique, éthique et social), Jean-Luc Pujol (délégué à veille scientifique et à la prospective), Martin Rémondet (responsable scientifique en charge des questions économiques, éthiques et sociales et des relations avec les parties prenantes) ainsi que Pascal Boireau (le matin), vice-président du CS, invité dans le cadre du travail en cours sur la saisine Moustiques et Nils Braun (l'après-midi), responsable scientifique au CS, invité dans le cadre du travail sur la saisine NPBT.

Nicolas Sarthou qui représentera les Jeunes agriculteurs quand l'arrêté modifiant la composition du HCB aura été publié était également présent, avec le statut d'invité.

3. Déroulement de la séance

10h : Introduction de la séance, récapitulatif des saisines présentes et à venir du Comité et des groupes de travail mis en place (Claude Gilbert)

Validation du quorum et des pouvoirs

Il est signalé que :

- Serge Boarini (personnalité qualifiée) a donné pouvoir à Sarah Vanuxem,
- Nathalie Bruck (LEEM) a donné pouvoir à Sandrine Barrey (personnalité qualifiée),
- Arnaud Faucon (CGT) a donné pouvoir à Gérard Schrepfer (Association des consommateurs),
- Manuel Messey (CNAFAL) a donné pouvoir à René Mazars (CISS),
- Anne-Claire Vial (FNSEA) a donné pouvoir à Jean-Christophe Gouache (UFS).

Le quorum est atteint (19 organisations ou personnalités qualifiées présentes ou représentées sur 33), la séance est ouverte.

Validation des PV

Le secrétariat du CEES évoque le problème des retards accumulés sur les PV depuis la séance du 29 Juin, pour diverses raisons. Il est proposé et retenu de revenir à des PV courts, de type relevés de décision. Certaines discussions seront éventuellement plus en cas de besoin. Les documents projetés en séance y seront annexés.

Diffusion des enregistrements des séances

La question de la diffusion des enregistrements est révoquée. Divers membres évoquent le poids que la diffusion des enregistrements fait peser sur la sincérité et la liberté des débats. Le principe

de transcripts anonymisés semble être une solution acceptable. Il est toutefois rappelé que le HCB n'est pas en situation isolée et que la question de bonnes pratiques partagées entre les différents types d'institution connaissant des questions semblables devrait être abordée de façon élargie.

Rédaction des recommandations

La séquence de travail de rédaction des recommandations de la saisine socio éco par le secrétariat du CEES est révoquée. Certains participants regrettent que la rédaction de cette recommandation n'ait pas été entreprise plus tôt et de façon plus interactive avec le GT. Le problème est compris, imputé aux particularités de calendrier et de disponibilité, mais le processus sera effectivement plus interactif et mis en œuvre plus précocement pour les saisines en cours. Il est rappelé que l'exercice « extrait sec » du GT n'est pas aisé, et que le texte court doit être pleinement discuté, ayant vocation à être scruté à la lettre une fois publié.

Publication des rapports de GT

La discussion est engagée sur la nécessité ou pas de publier systématiquement les rapports des GT. La matière est précieuse et il serait dommage de s'en priver, bien que la décision revienne au bureau, selon le règlement intérieur. Le travail d'édition en est néanmoins alourdi. La question du timing de cette publication par rapport à celle, plus officielle, de la publication de la recommandation est posée.

Développement des analyses socio économiques

Il est signalé que l'approche socio-économique prend de l'ampleur dans les décisions publiques : l'approche coûts bénéfiques est systématiquement demandées à diverses agences. Le CEES pourrait tenter de faire fonctionner la grille d'analyse dont il s'est doté à l'occasion de la recommandation socio-économique sur un dossier choisi.

10h30 : Saisine relative aux moustiques GM (J.L. Pujol)

Au programme de la séance, la présentation des réflexions socio-économiques et éthiques du GT sur le sujet. La présence de Pascal Boireau, Vice président du CS, co rapporteur du GT du CS sur la question, et expert en la matière est très appréciée.

Lors du sujet, la discussion, éclairée ponctuellement par Pascal Boireau confirme la pertinence de la réflexion du GT concernant

- Les effets de verrouillage technique et scientifique de la question
- La complexité de la gouvernance de la lutte contre les maladies à vecteurs
- Les précautions dans l'analyse des offres biotechnologiques
- Les enjeux éthiques

Une discussion plus approfondie concerne le fait que la saisine émane du Ministère en charge de l'environnement, alors qu'il est évident que ces outils sont au cœur de stratégies potentielles de santé publique et devraient aussi être évaluées avec les référentiels, et les cohérences propres à ce domaine (en particulier en ce qui concerne les notions de risques et de bénéfiques). Cela confirme le GT dans la plupart de ses observations et ses conclusions. Finalement l'ensemble de la discussion rejoint des observations faites dans l'analyse de la House of lords sur le risque du confinement de la question à la seule dimension environnementale. Par ailleurs, seule la disparition pérenne du vecteur peut être une indication fiable pour l'impact sanitaire. Le maintien des vecteurs, contrôlés ou pas, a des conséquences difficilement prévisibles sur le résultat sanitaire ce qui donne beaucoup d'incertitudes sur la pertinence des méthodes de lutte.

Un autre débat confirme également le GT dans sa réflexion, à savoir que les stratégies comme les moustiques OGM, bien que définies avec une focale très précise (la lutte contre UN moustique), ne peuvent se considérer seules car elles sont techniquement dépendantes de la mise en œuvre d'autres moyens dans certains cas, ne sont pas valables partout ou dépendent de techniques en cours d'élaboration (comme l'épandage par drones), et donc font partie d'une panoplie au sein de laquelle elles peuvent apporter certaines choses mais pas tout.

Enfin, sur la gouvernance, les problèmes de baisse de vigilance, de moyens, hors temps de crise qui sont au cœur de considérations du GT sur la « vie » des institutions de lutte en fonction des moyens d'intervention et donc sur certaines conséquences associées à l'usage de tel ou tel moyen de lutte, et le niveau d'implication des populations ou de délégation à un outil technique. Le moustique modifié incarne en lui une barrière séculaire, contre les épidémies, qui jusqu'à présent se trouvait dans les agissements des hommes eux-mêmes par rapport aux populations des moustiques

Un exposé complexe fait ensuite le point sur l'applicabilité de la réglementation sur les OGM aux différents territoires outre-mer français, qui pourraient tout particulièrement solliciter l'usage de ces outils. La nécessité de prendre en considération les populations locales, leurs savoirs, et leur consentement est évoquée, et amène un débat sur les difficultés de la notion d'adhésion des populations.

En fin de discussion, se dégage une grande convergence avec le représentant du CS sur le fait que les propositions technologiques ne doivent pas être évaluées seules, mais au sein de démarches très divers, dans des contextes influant grandement sur leurs performances techniques

14h : Travaux autour des "New Plant Breeding Techniques" (NPBT)

Cette partie de la séance se déroule en présence de Nils Braun., chargé de mission du HCB en charge notamment des travaux du Comité scientifique sur les NPBT.

Martin Rémondet présente dans un premier temps la récente décision du Conseil d'Etat français, qui a envoyé le 3 octobre 2016 à la Cour de Justice de l'Union Européenne différentes « questions préjudicielles » relatives à la réglementation européenne sur les OGM.

La portée et les enjeux de ces questions sont discutés avec les membres. Il est notamment noté que :

- le Conseil d'Etat considère, dans sa réflexion, l'ensemble des formes de mutagenèse et donc, partant, une partie conséquente des NPBT ;
- le Conseil d'Etat considère la possibilité éventuelle pour les Etats membres de se prononcer sur le « périmètre » d'application de la Directive 2001/18,
- le Conseil d'Etat pointe la possibilité que la directive 2001/18 ne soit, en l'état actuel des techniques et des savoirs, pas conforme au principe de précaution. C'est une position surprenante, cette directive étant généralement considérée comme exemplaire de la mise en œuvre de ce principe au niveau européen.

Une rapide discussion porte sur l'articulation entre précaution et innovation.

L'importance de pouvoir évaluer certains traits et d'en restreindre l'usage aux cas de 1^{ère} nécessité (résistance à un herbicide par exemple) est soulignée par un membre.

Un membre se prononce, au regard des NPBT, sur le recours au séquençage pour vérifier la bonne effectuation des modifications génétiques prévues et l'absence d'effets hors-contrôle. Les limites et les exigences d'une telle procédure sont rappelées : il faut pouvoir disposer d'un génome de référence adapté à chaque cas pour pouvoir effectuer une comparaison pertinente.

Les futurs travaux du CEES sont rapidement abordés en fin de séance :

- il est demandé aux membres de bien vouloir transmettre au secrétariat d'éventuelles idées relatives à des thèmes de saisine. ;
- la nécessité de « faire fonctionner » la grille d'analyse produite dans le cadre de la recommandation dite « socioéconomique » est rappelée dans la perspective de ces travaux.